

# Fiche d'inscription

Formations 2017-2018 :

Les travailleurs sociaux face à la  
précarité énergétique :  
comprendre et agir



**Un foyer qui consacre plus de 10 % de ses revenus à ses factures énergétiques** peut être considéré en situation de précarité énergétique. En France, cela représente plus de 3,8 millions de ménages. Des solutions locales sont proposées, notamment la mise en œuvre d'un volet « lutte contre la précarité énergétique » dans les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et la conclusion au niveau départemental de « contrats locaux d'engagement contre la précarité énergétique ».

**Les travailleurs sociaux**, qu'ils soient amenés à accompagner, en individuel au bureau ou à domicile ou collectivement en atelier, des familles en difficulté, peuvent repérer les situations de précarité énergétique et agir, d'une part, en sensibilisant et en informant les familles, d'autre part, en apportant des conseils ou en facilitant les démarches nécessaires à la réalisation de travaux.

Le module qu'INHARI propose a été créé par notre structure il y a quelques années pour l'ADEME et animé de nombreuses fois.

Il s'intitule : « **Les travailleurs sociaux face à la précarité énergétique : comprendre et agir** »

**Les objectifs principaux de cette formation sont :**

- Comprendre le contexte et les enjeux de la lutte contre la précarité énergétique
- Savoir identifier tous les facteurs qui influent sur la facture énergétique d'un ménage
- Connaître les différents acteurs, leur rôle et moyens d'intervention sur la précarité énergétique
- Identifier le rôle et le pouvoir d'influence du travailleur social dans la problématique de la précarité énergétique
- Savoir utiliser des outils pour passer rapidement à l'action

**Pour cela, divers moyens pédagogiques sont utilisés durant les 3 jours de formation :**

- Exposés généraux et techniques, débats et exercices de mise en situation reliés aux contextes professionnels
- Ateliers de travail à partir de situations réelles et d'exemples de réalisations d'actions impliquant des travailleurs sociaux.
- Fourniture et utilisation en exercices et ateliers de divers outils opérationnels adaptés au métier du travailleur social
- Prise d'engagement et test de terrain entre les 2 parties de la session
- Témoignages

**Les prochaines sessions de ce module sont programmées en 2017-2018 :**

- 2 sessions organisée par INHARI (inscription ci-après) à Arras (lieu modifiable selon inscriptions) :
  - **25-26 septembre et 27 novembre 2017**
  - **19-20 mars et 17 mai 2018**
- 1 session organisée par le CNFPT Nord-Pas de Calais à Lille (réservée aux agents des collectivités locales), inscription via votre service Ressources Humaines et sur le site du CNFPT : **16-17 octobre et 8 décembre 2017**
- INHARI peut également proposer cette **formation en intra** (groupe de 8 à 12 stagiaires). Nous contacter directement dans ce cas.

# FICHE D'INSCRIPTION

Merci de compléter 1 fiche par personne à renvoyer à l'adresse figurant au dos

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Structure : \_\_\_\_\_

Adresse de la structure : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Tél. de la personne inscrite (si différent) : \_\_\_\_\_

Mail de la personne inscrite : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Souhaite participer à la formation suivante (le lieu exact sera précisé avec la confirmation de l'inscription) :

**25-26 septembre et 27 novembre 2017**

**19-20 mars et 17 mai 2018**

Motivations de la personne inscrite: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Objectifs de la structure à la participation à cette formation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Validation de la structure :

Date :

Nom du signataire :

Fonction :

Signature

## Validation du stagiaire :

Date :

Signature :

### **Modalité d'inscription :**

*Ce stage de 3 jours a un coût global de **500 € par participant** (ce coût s'entend hors frais de déplacement et de repas). Une convention simplifiée de formation sera transmise dès réception de cette fiche d'inscription complétée et précisera les modalités de règlement.*

*Cette inscription comprend :*

- la participation aux trois jours de session
- la remise d'un kit stagiaire complet (clé USB) regroupant :
  - . les documents de la formation : diaporamas, exercices...
  - . une boîte à outils (visite à domicile, entretiens individuels, animations collectives)
  - . un dossier bibliographique regroupant une centaine de documents actualisés et de nombreux liens Internet sur le thème de la précarité énergétique

La fiche d'inscription au dos est à retourner complétée à :

**INHARI**  
**Agence Nord – Pas de Calais**  
**3 rue Alexandre Maniez**  
**62750 LOOS EN GOHELLE**

**Contact :**

**Jean-Marc MARICHEZ**  
**Tél : 03.21.37.38.36**  
**Mèl : [jean-marc.marichez@inhari.fr](mailto:jean-marc.marichez@inhari.fr)**

